

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom : SmartWash Original
Synonymes : SW, T-128, F68-T128, SmartWash Conventional

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle
Utilisation de la substance/mélange : Adjuvant de fabrication; Fabrication de produits alimentaires.

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

SmartWash® Solutions B.V.

Bedrijvenpark Twente 20

7602 KA Almelo

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
France	CHEMTREC France		+(33)-975181407	

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] tel que modifié par le Règlement (UE) 2016/1179

Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4 H302

Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2 H315

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2 H319

Texte intégral des mentions H : voir section 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Nocif en cas d'ingestion. Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] tel que modifié par le Règlement (UE) 2016/1179

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS07

Mention d'avertissement (CLP) :

Attention

Composants dangereux :

Acide phosphorique

Mentions de danger (CLP) :

H302 - Nocif en cas d'ingestion.
H315 - Provoque une irritation cutanée.
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence (CLP) :

P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P280 - Porter des vêtements de protection, des gants de protection, un équipement de protection des yeux et du visage.
P301+P312 - EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

2.3. Autres dangers

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

SmartWash Original

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2016/1179

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	Conc. (% w/w)	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] tel que modifié par le Règlement (UE) 2016/1179
Eau	(N° CAS) 7732-18-5 (N° CE) 231-791-2	50 - 70	Non classé
Acide phosphorique (Note B)	(N° CAS) 7664-38-2 (N° CE) 231-633-2 (N° Index) 015-011-00-6 (N° REACH) 01-2119485924-24	15 - 20	Met. Corr. 1, H290 Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Corr. 1B, H314
Ingredient B	(N° CAS) Trade Secret	5 - 10	Non classé

Limites de concentration spécifiques:

Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques
Acide phosphorique	(N° CAS) 7664-38-2 (N° CE) 231-633-2 (N° Index) 015-011-00-6 (N° REACH) 01-2119485924-24	(10 =<C < 25) Eye Irrit. 2, H319 (10 =<C < 25) Skin Irrit. 2, H315 (C >= 25) Skin Corr. 1B, H314

Note B : Certaines substances (acides, bases, etc.) sont mises sur le marché en solutions aqueuses à des concentrations diverses et ces solutions nécessitent dès lors une classification et un étiquetage différents, car les dangers qu'elles présentent varient en fonction de la concentration. Dans la troisième partie, les entrées accompagnées de la note B ont une dénomination générale du type «acide nitrique...%». Dans ces cas-là, le fournisseur doit indiquer sur l'étiquette la concentration de la solution en pourcentage. Sauf indication contraire, le pourcentage de concentration est toujours sur la base d'un calcul poids/poids.

Texte complet des phrases H: voir section 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	: Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
Premiers soins après inhalation	: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
Premiers soins après contact avec la peau	: Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer immédiatement les yeux abondamment avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
Premiers soins après ingestion	: Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après contact avec la peau	: Provoque une irritation cutanée.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux.
Symptômes/effets après ingestion	: Nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer une légère irritation des tissus de la bouche, de la gorge et du tractus gastro-intestinal.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Sable.
Agents d'extinction non appropriés	: Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie	: Ne présente pas de danger particulier d'incendie ou d'explosion.
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	: Pour plus d'informations, se reporter à la section 10 : "Stabilité et Réactivité".

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie	: Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Éviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.
---	--

SmartWash Original

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2016/1179

Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage. Assurer une ventilation d'air appropriée. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les Vapeurs, Brouillards, Aérosols.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage. Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

Procédures d'urgence : Aérer la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant. Balayer ou pelleter le produit déversé et le mettre dans un récipient approprié pour élimination.

Autres informations : Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle". Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs. Ne pas respirer les Vapeurs, Brouillards. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Porter un équipement de protection individuel. Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation. Stocker dans un récipient résistant à la corrosion avec doublure intérieure résistante à la corrosion.

Produits incompatibles : Bases fortes. Acides forts. Agents oxydants forts.

Température de stockage : Conserver au-dessus de 0°C et en dessous de 40°C

Chaleur et sources d'ignition : Eviter la chaleur et le soleil direct.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Adjuvant de fabrication. Fabrication de produits alimentaires.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Acide phosphorique (7664-38-2)

UE	Nom local	Orthophosphoric acid
UE	IOELV TWA (mg/m ³)	1 mg/m ³
UE	IOELV STEL (mg/m ³)	2 mg/m ³
UE	Référence réglementaire	COMMISSION DIRECTIVE 2000/39/EC
France	Nom local	Acide phosphorique
France	VME (mg/m ³)	1 mg/m ³
France	VME (ppm)	0,2 ppm
France	VLE(mg/m ³)	2 mg/m ³
France	VLE (ppm)	0,5 ppm
France	Note (FR)	Valeurs réglementaires indicatives
France	Référence réglementaire	Arrêté du 30 juin 2004 modifié (réf.: INRS ED 984, 2016)

SmartWash Original

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2016/1179

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Des rince-oeil de secours et des douches de sécurité doivent être installés à proximité de tout endroit où il y a risque d'exposition.

Équipement de protection individuelle:

Vêtements de protection. Gants. Lunettes de sécurité.

Protection des mains:					
Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques. Gants résistants aux produits chimiques (selon la norme NF EN 374 ou équivalent).					
Type	Matériau	Perméation	Épaisseur (mm)	Pénétration	Norme
Gants jetables, Gants réutilisables	Chlorure de polyvinyl (PVC)	6 (> 480 minutes)	≥0.2		EN 374
Gants jetables, Gants réutilisables	caoutchouc nitrile (NBR)	6 (> 480 minutes)	≥0.4		EN 374
Protection oculaire:					
Lunettes bien ajustables. DIN EN 166					
Type	Utilisation	Caractéristiques		Norme	
Lunettes de protection.	Gouttelettes			EN 166	
Protection de la peau et du corps:					
Porter un vêtement de protection approprié. CEN : EN 340; EN 369; EN 465. EN 13034					
Protection des voies respiratoires:					
Aucun équipement de protection respiratoire n'est requis dans des conditions normales d'utilisation prévue avec une ventilation adéquate. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. EN 143					

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

Autres informations:

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: limpide.
Couleur	: Aucune donnée disponible.
Odeur	: Aucune donnée disponible.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible.
pH	: < 7
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible.
Point de fusion	: Aucune donnée disponible.
Point de congélation	: Aucune donnée disponible.
Point d'ébullition	: ≈ 100 °C
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible.
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible.
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible.
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible.
Pression de vapeur	: 2,3 kPa (20°C)
Densité relative de vapeur à 20 °C	: 0,62
Densité relative	: 1,12

SmartWash Original

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2016/1179

Solubilité	: Soluble dans l'eau.
Log Pow	: Aucune donnée disponible.
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible.
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible.
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible.
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible.
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible.

9.2. Autres informations

Densité apparente : 1120 kg/m³

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable dans les conditions normales d'emploi.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter

Eviter la chaleur et le soleil direct.

10.5. Matières incompatibles

Acide fort. Bases fortes. Agents oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

La combustion libère : Oxydes de carbone (CO, CO₂). Acide phosphorique. Phosphines.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale)	: Oral: Nocif en cas d'ingestion.
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (inhalation)	: Non classé

ATE oral	1514,005 mg/kg de poids corporel
----------	----------------------------------

Acide phosphorique (7664-38-2)

DL50 orale rat	>= 300 mg/kg
----------------	--------------

Eau (7732-18-5)

DL50 orale	> 90000 mg/kg de poids corporel
------------	---------------------------------

DL50 voie cutanée	> 90000 mg/kg de poids corporel
-------------------	---------------------------------

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Provoque une irritation cutanée. pH: < 7
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux. pH: < 7
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé
Danger par aspiration	: Non classé

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général	: Le produit non neutralisé peut être dangereux pour les organismes aquatiques.
Toxicité aquatique aiguë	: Non classé
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	: Non classé

SmartWash Original

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2016/1179

12.2. Persistance et dégradabilité

SmartWash Original

Persistance et dégradabilité	Non établi.
------------------------------	-------------

12.3. Potentiel de bioaccumulation

SmartWash Original

Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
------------------------------	-------------

Eau (7732-18-5)

Log Pow	-1,38
---------	-------

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

SmartWash Original

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

12.6. Autres effets néfastes

Indications complémentaires : Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

Indications complémentaires : Les récipients vides seront recyclés, réutilisés ou éliminés en suivant les règlements locaux.

Ecologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro ONU				
Non réglementé	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU				
Non réglementé	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.3. Classe(s) de danger pour le transport				
Non réglementé	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.4. Groupe d'emballage				
Non réglementé	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.5. Dangers pour l'environnement				
Non réglementé	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable

Pas d'informations supplémentaires disponibles.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Non réglementé

Transport maritime

Non applicable

Transport aérien

Non applicable

Transport par voie fluviale

Non applicable

Transport ferroviaire

Non applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

SmartWash Original

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2016/1179

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Directive 2012/18/EU (SEVESO III)

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes:

FDS	Fiche de données de sécurité
CLP	Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) n° 1272/2008
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques. Règlement (EU) REACH No 1907/2006
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
IATA	Association internationale du transport aérien
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
RID	Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer
CL50	Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)
LD50	Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)
CAS	Numéro CAS (Chemical Abstracts Service)
EG-nr	EINECS- en ELINCS-number
EINECS	European Inventory of Existing Commercial Substances
OEL	Occupational Exposure Limit

Sources des données : conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2016/1179.

Autres informations : Clause REACH:
Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles. Les données dans la FDS sont cohérentes avec le RSC, pour autant que les données aient été disponibles lors de la rédaction de la FDS (voir date d'actualisation et version). DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Texte intégral des phrases H et EUH:

Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Met. Corr. 1	Corrosif pour les métaux, Catégorie 1
Skin Corr. 1B	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1B
H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

SmartWash Original

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2016/1179

H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.

Classification et procédure utilisée pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Acute Tox. 4 (Oral)	H302	Méthode de calcul
Skin Irrit. 2	H315	Méthode de calcul
Eye Irrit. 2	H319	Méthode de calcul

Fiche de Données de Sécurité applicable pour les régions : FR - France

Cette fiche de données de sécurité est compilé par :

Trade Wind B.V. (info@twnl.nl)

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit